|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/789** | Le 23 novembre 2016 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)****– Proposition d'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)****– Proposition de suppression de 2 Recommandations UIT-R** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 28 octobre 2016, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-7) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe 1. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 23 janvier 2017. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation est considérée comme valant approbation.

En outre, la Commission d'études a proposé la suppression de 2 Recommandations dont la liste est donnée dans l'Annexe 2. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de la suppression d'une Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 23 janvier 2017. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection aux suppressions proposées, les Recommandations sont considérées comme supprimées.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy
Directeur

**Annexe 1:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Annexe 2:** Recommandations dont la suppression est proposée

**Documents:** Documents [6/65](http://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0065/en), [6/81](http://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0081/en), [6/88(Rév 1](http://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0088/en)) et [6/78](http://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0078/en)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<http://www.itu.int/md/R15-SG06-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[MULTITRACK] Doc. 6/65

Attribution et classement de canaux audio utilisant un format
à 12, 16 et 32 pistes audio

Ce projet de nouvelle Recommandation décrit plusieurs méthodes d'attribution des canaux audio à des pistes. Ces attributions peuvent être utilisées pour les signaux son acheminés sur des circuits de contribution internationaux, sur des interfaces audio multipistes ou dans des fichiers contenant plusieurs pistes audio. Les attributions de plusieurs canaux qui sont décrites concernent les supports utilisant 12, 16 et 32 pistes audio.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1852-0 Doc. 6/81

Systèmes à accès conditionnel pour la radiodiffusion

Ce projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1852 vise à prendre en compte le transport de médias MPEG (MMT) en tant que protocole de transport additionnel et comme exemple de mise en oeuvre fondé sur la norme ARIB STD‑B61.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2075-0 Doc. 6/88(Rév.1)

Système de radiodiffusion large bande intégré

Cette Recommandation fournit des indications sur le choix d'un système de radiodiffusion large bande intégré (IBB). Ces indications sont données sous la forme de capacités de service et d'éléments techniques des systèmes IBB. Des renseignements sur les capacités de service et les éléments techniques du système IBB sont fournis à cette fin.

Ce projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2075-0 fournit également des renseignements techniques sur le système Ginga ainsi que des références actualisées à la dernière version du système HbbTV (version 2.0.1).

Annexe 2

(Source: Document6/78)

Recommandations dont la suppression est proposée

| RecommandationUIT-R  | Titre |
| --- | --- |
| UIT-R BT.1618-0 | Structure de données des signaux audio, de données et de vidéo compressée en format DV aux débits de 25 et 50 Mbit/s |
| UIT-R BT.1620-1 | Structure de données de type vidéonumérique pour les signaux audio, de données et vidéo comprimés à 100 Mbit/s |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_